République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, BLUM Virginie, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.
Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à AIGLON Olivier), DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), CHABRAN Fanny (pouvoir à CAFFIER Fabien), LHOPITAL Guy (pouvoir à BELTRAN Yves).
Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-083
Objet de la délibération : Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement ;
VU les articles L. 161-1 à L. 161-13 du Code Rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 161-2 ;
VU l'article L. 311-3 du Code du Sport ;
VU la circulaire du 30 Août 1988 relative aux Plans Départementaux de Promenade et de Randonnée, notamment son III ;
VU la délibération du Conseil Général du Rhône du 20 Juillet 1992 relative à l'approbation du PDIPR ;
VU la délibération du Conseil Général du Rhône du 17 Mai 2002 relative à la révision du PDIPR ;
VU la délibération du 05/11/2002 de la commune d'YZERON adoptant le PDIPR ;
Considérant que le PDIPR traversant le territoire de la commune nécessite une modification ;
Sous réserve de la délibération du Conseil Départemental du Rhône relative à la modification du réseau PDIPR sur la commune d'YZERON ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

Article 1° APPROUVE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée sous réserve, le cas échéant, des conventions de passage avec les propriétaires concernés,

Article 2° APPROUVE l'inscription au réseau touristique du PDIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée,

Article 3° S'ENGAGE en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le PDIPR à maintenir ou rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département du Rhône,

Article 4° S'ENGAGE à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien,

Article 5° GARANTIT leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier,

Article 6° ACCEPTE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires qui sont définis à l'article 2°, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien,

Article 7° S'ENGAGE à informer le Département du Rhône de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées,

Article 8° S'ENGAGE à opérer une surveillance régulière des itinéraires tels qu'ils figurent au plan ci-annexé et à prévenir immédiatement le Département du Rhône de toute difficulté affectant leur continuité,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération, et notamment de la signature de tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 24 JUIL. 2023
Publication ou notification du : 24 JUIL. 2023
Publication site internet le : 24 JUIL. 2023
Affichage liste des délibérations le : 30 JUIN 2023

Modification PDIPR - Yzeron
Proposition n° 2 - régularisation sentier de la Madone & dévoiement du Vayen par la Montée des Bruyères

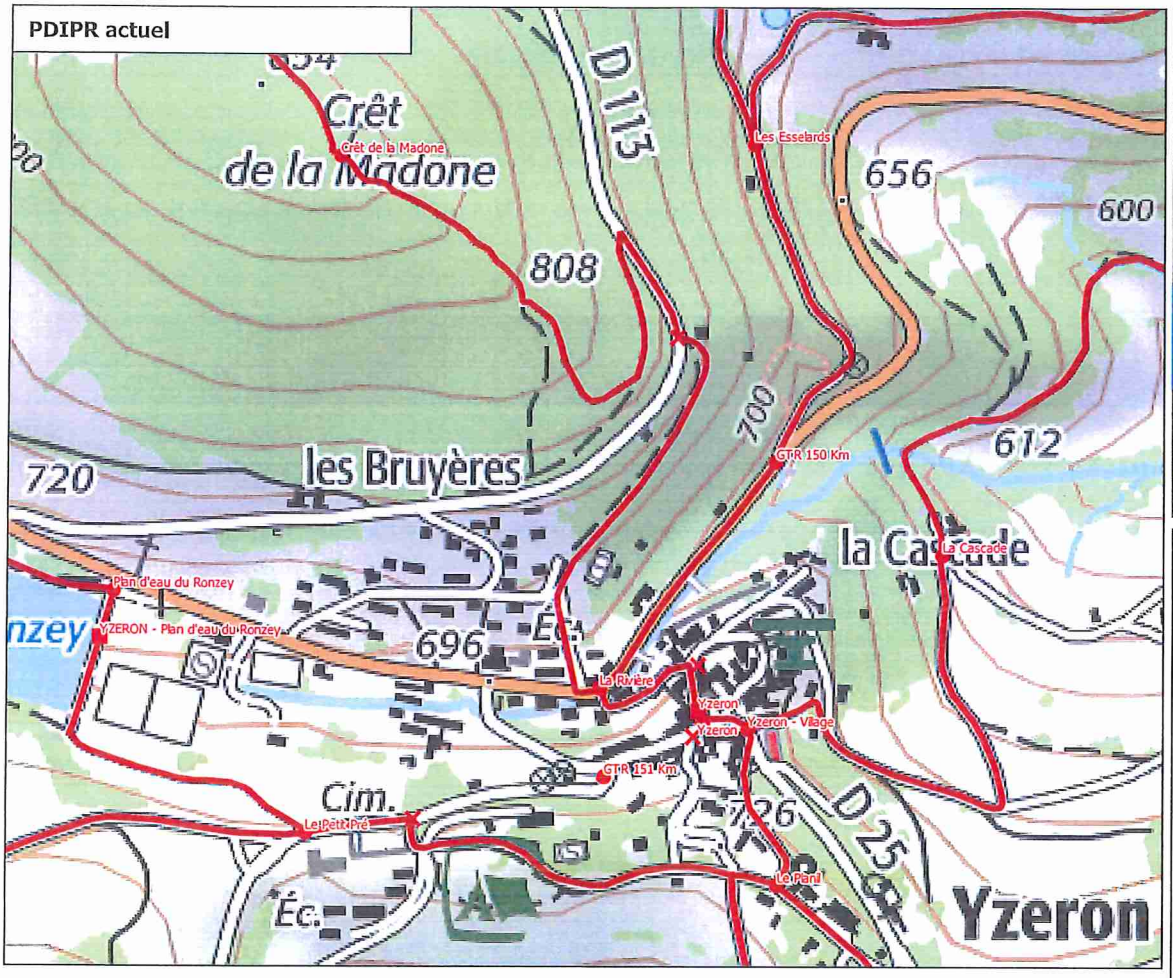

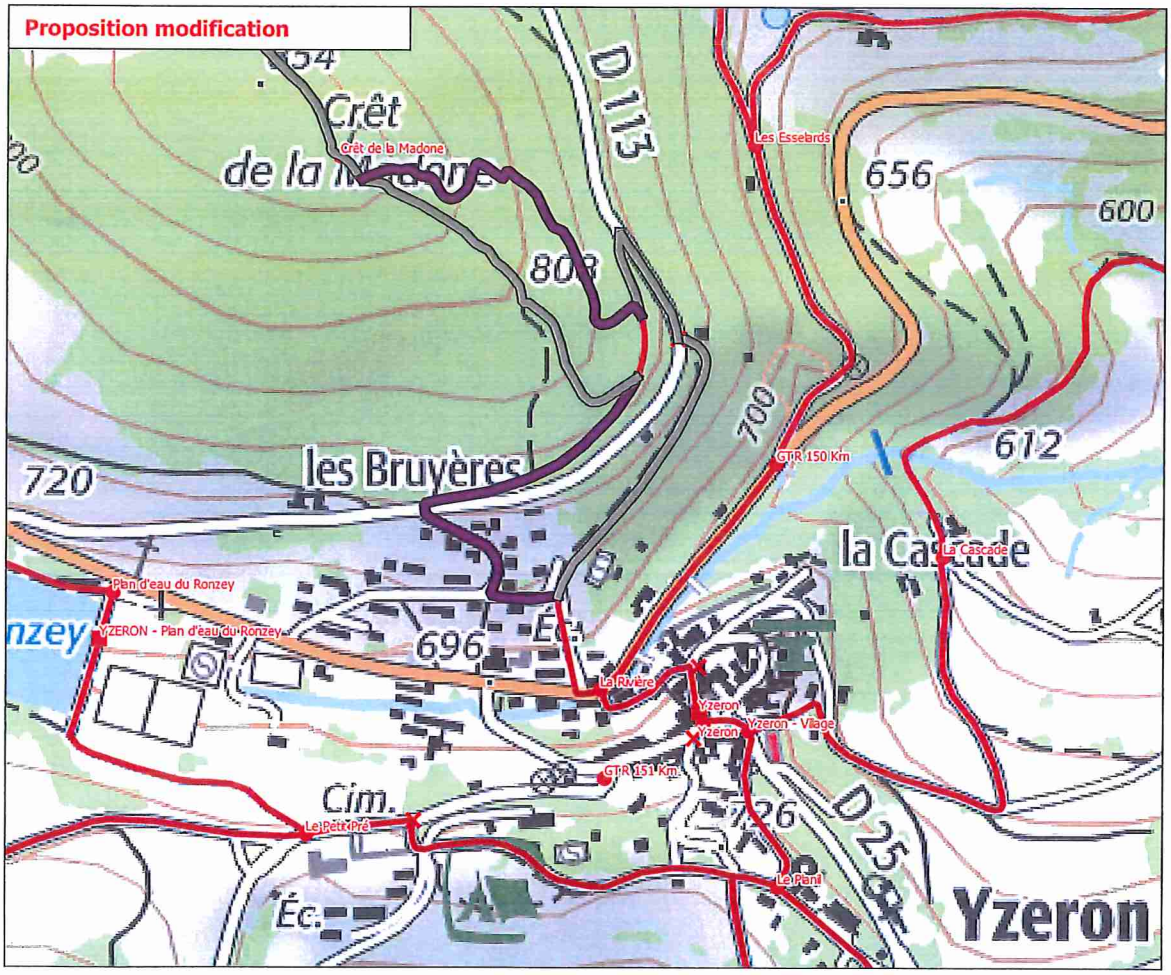

0 250 500 m

Situation

Légende

PDIPR Modification

Projet modification mobilier

- Panneau d'entrée (Modif)
- Carrefour (Modif)
- Panneau d'entrée (Projet)
- Carrefour (Projet)

Projet modification réseau

- A classer réseau touristique
- A classer réserve
- A déclasser

PDIPR actuel

Mobilier actuel

Mobilier

- Carrefour
- Panneau d'entrée

Réseau actuel

- Réseau touristique
- Réserve

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

Direction Développement Culturel et Sportif du Territoire (DDCST)
Service Sport
Mai 2023